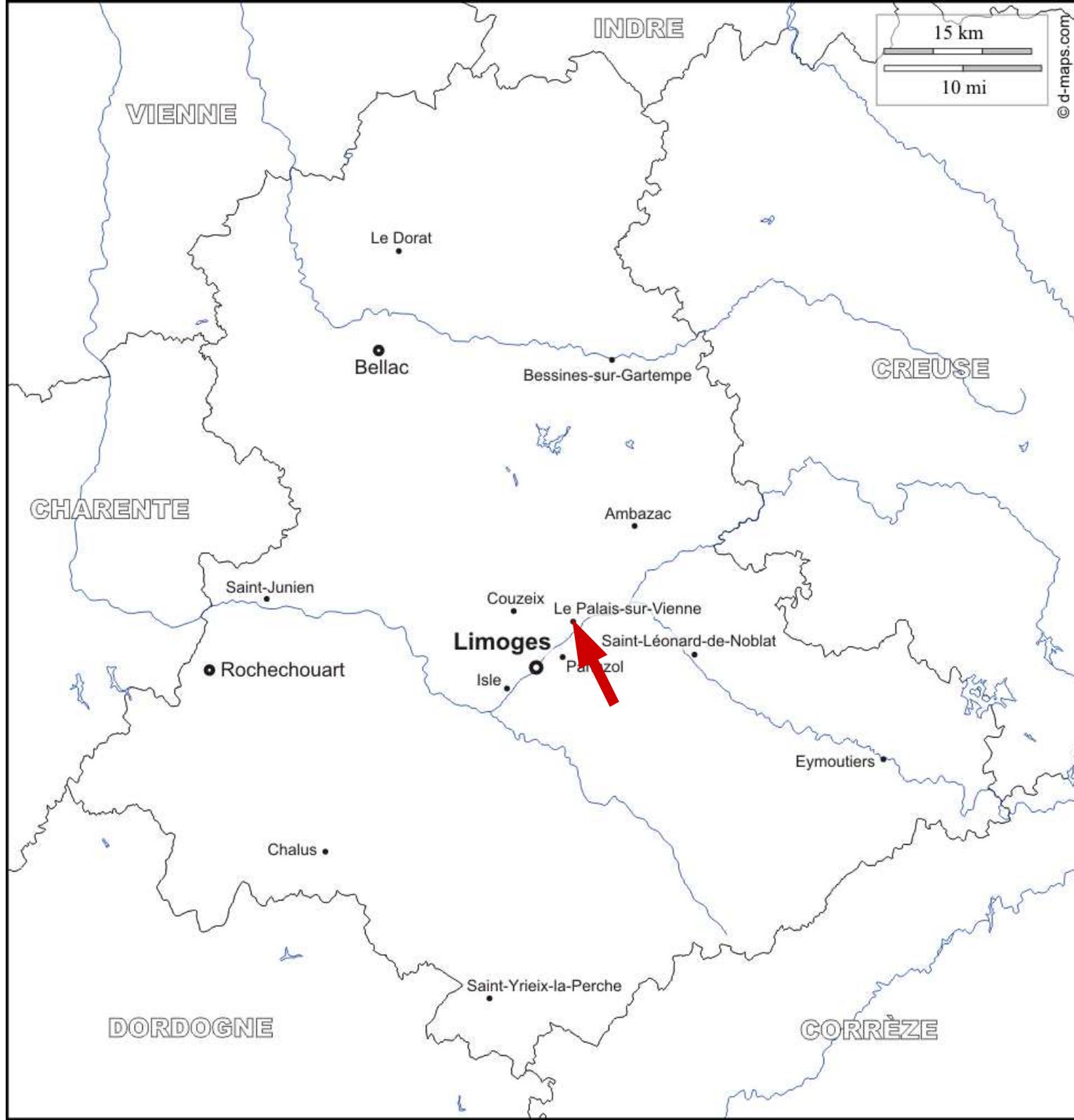


# **Le Collectif Environnemental Basse Marche se mobilise**

- pour préserver la santé publique,
- défendre la qualité de vie et l'image de la région,
- pour trouver et faire prévaloir une vraie solution de recyclage aux déchets arrivant sur le territoire.

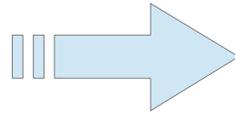


Friche  
« wattlez »

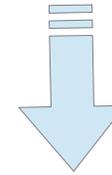


**WATTELEZ**  
l'élastomère industriel

**La société Wattelez a longtemps exploité elle-même une usine de caoutchouc sur un terrain dont elle était propriétaire au Palais s/Vienne (1921-1989).**



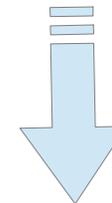
**En 1989, elle cède son fonds de commerce, dont ses stocks à la société Eureka mais, demeure propriétaire du terrain.**



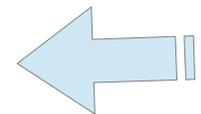
**Fin 2014, le préfet s'est substitué au maire pour faire valoir l'arrêté municipal. « Il a mis en demeure Wattelez de procéder à l'enlèvement des déchets »**



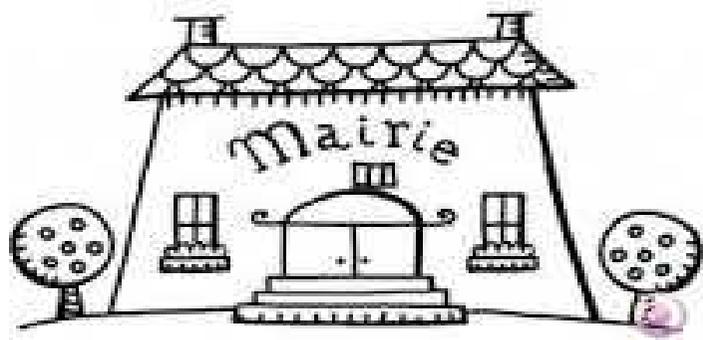
**En 1991, Eureka est mise en liquidation judiciaire et plusieurs milliers de tonnes de pneumatiques usagers sont restés abandonnés sur le terrain( 90 000t)**



**La société Wattelez a été vainement mise en demeure par le maire d'évacuer les déchets au titre de la police (élimination des déchets)**



**Après une succession de décisions de justice, le Conseil d'État, a considéré que le propriétaire du terrain devait être considéré comme le détenteur des déchets. (à l'origine d'un arrêt du Conseil d'État, inclus depuis dans la loi ALUR)**



**WATTELEZ**  
l'élastomère industriel



Que faire de ces 80 000m<sup>3</sup>  
(ou 62000 t  
soit : 14 000t de pneus  
et 48000t de  
déchets caoutchouteux ?

## Pneus = valorisables

Sous-couches de routes, énergie certaines industries (acier),  
Granulats ou poudre pour utilisation variée  
(routes, amortissements des voies ferrées, terrains de jeux, etc.).  
Objets moulés (ex. : roues de caddies).

## Déchets caoutchouteux = déchets ultimes

Déchets qui ne sont **plus valorisables**,  
ni par recyclage, ni par valorisation énergétique.

Rq : **D'autres déchets enfouis (transformateurs ;  
Bidons de pyralène) sur le site** (environ 600m<sup>3</sup>)  
font l'objet d'une évacuation  
spécifique vers des installations adaptées  
(déchets potentiellement impactant)



**Un pneu contient plus de 200 composants** et cela pose un vrai problème quand on les abandonne dans la nature : il leur faut 4 siècles pour se biodégrader !

Tissu des pneus: **Acier**, nylon, fibres d'aramide de rayonne, de verre ou de polyester (généralement une combinaison, par ex. du tissu de polyester pour les plis de la carcasse et du **câblé d'acier** pour les ceintures et les talons de la plupart des pneus radiaux pour voiture de tourisme).

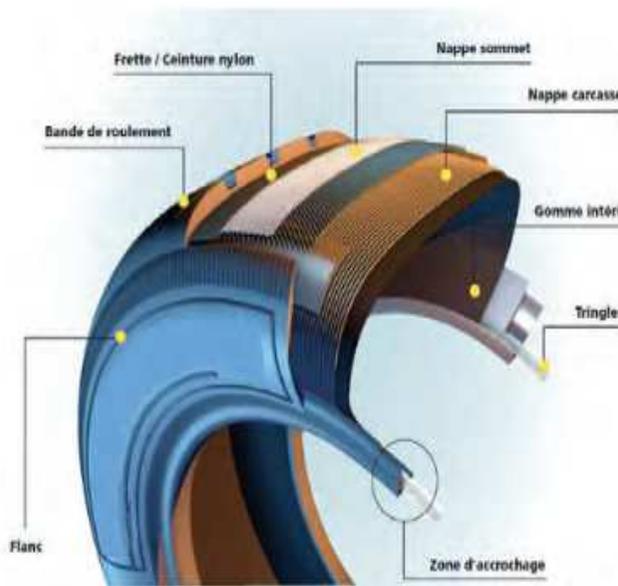
Caoutchouc : Naturel et synthétique (centaines de polymères différents) Le secteur des pneumatiques représente 70% de la demande mondiale de caoutchouc.

**40 types de produits chimiques** : Cires de paraffine, antioxydants/ozonant, d'huiles, de pigments, noir de carbone, silice, résines ...

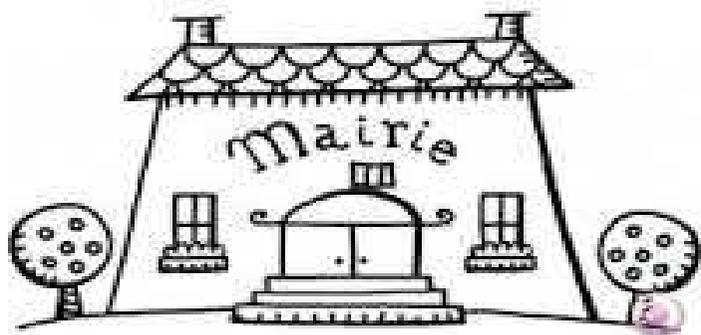
Agents d'adhésion :

Accélérateurs de vulcanisation :

Agents de fabrication des pneus:



**Le pneumatique est un matériau composite,** essentiellement composé d'élastomères, de fils métalliques et de fibres textiles.



**WATTELEZ**  
l'élastomère industriel

Après avoir exploré les différentes filières de valorisation capables d'évacuer et d'éliminer les 80 000 m<sup>3</sup> de déchets caoutchouteux, les autorités ont décidé de retenir l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ALVEOL exploitée par le SYDED 87 sur les communes de Bellac et Peyrat-de-Bellac pour accueillir les déchets.



**SYDED**  
HAUTE-VIENNE  
tous **écocitoyens** !

**Comité Syndical,**  
**organe**  
**délibérant,**  
est composé  
de 49 membres (élus) :

La préfecture de Haute-Vienne dans son communiqué rappelle que "**ces pneus sur les déchets caoutchouteux concernés ne sont plus valorisables, ni dans des usines spécialisées, ni comme combustibles dans des cimenteries**"



gère

SYNDICAT DEPARTEMENTAL POUR L'ELIMINATION  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Alvéol est une installation de **Stockage des déchets Non Dangereux , située** sur la commune de Peyrat-de-Bellac (inaugurée en 2009) et conçue pour pouvoir traiter jusqu'à 80 000 tonnes de déchets par an.

L'installation accueille :

- les encombrants issus des déchetteries de tout le département et même des départements limitrophes (**arrêté préfectoral du 26 juillet 2016**),
- les Déchets d'Activités Économiques d'artisans-commerçants.

## ■ Le Traitement Mécano-Biologique (TMB)

Traitement Mécano-Biologique : un processus respectueux de l'environnement



Au vu des divers désordres affectant l'Unité de Traitement Mécano-Biologique, le Comité syndical a décidé la suspension de l'activité de traitement des ordures ménagères sur cette unité, à compter du 24 mai 2012.

Une expertise judiciaire est en cours.

Depuis cette suspension en mai 2012, le site a été réorganisé, agrandi d'un 2ème casier de 12 alvéoles pouvant pendant 30 ans recevoir plus de 1,6 millions de tonnes de déchets non dangereux non-fermentescibles : déchets ultimes issus d'activités économiques non valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment et encombrants de déchetteries.

**Aujourd'hui le site est sous utilisé, il reçoit 22 000 tonnes de déchets non dangereux pour une capacité de 80 000 tonnes.**



**Pneus = Opportunité pour le site !**  
(pas pour la population)

# CSS du 27/01/2017

## ISDND ALVEOL

**Origine des déchets** : friche industrielle située sur la commune du Palais-sur-Vienne

**Nature des déchets** : déchets caoutchouteux non fermentescibles (caractérisés comme non-dangereux)

**Objectifs des essais** : définir les conditions de prise en charge des déchets et évaluer le comportement à l'enfouissement

**Date des essais** : 15 décembre 2016

**Nature des essais** : 3 bennes à fond mobile de 90 m<sup>3</sup> chacune avec des typologies de déchets différentes (pneumatiques détériorés hors filière REP / toiles de gomme / Talons de pneumatiques)

**Résultats** : bonne densité des déchets et équipements et installation adaptés pour un éventuel accueil de ces déchets

**Perspectives éventuelles** : enfouissement de 60.000 tonnes de déchets sur une période de 18 mois



La société Wattelez et le SYDED

signent une convention le 5 mai 2017

afin d'acter l'évacuation des déchets caoutchouteux  
de la friche

du Puy Moulinier vers le site ALVEOL (39€ la tonne).

ALVEOL est en effet la seule installation de stockage du département capable de les accueillir **dans des conditions optimales** grâce à une installation de stockage dédiée et qui bénéficie de toutes les autorisations nécessaires pour accueillir ce type de déchets dans le cadre d'un fonctionnement normal (nature des déchets et capacité annuelle d'accueil).

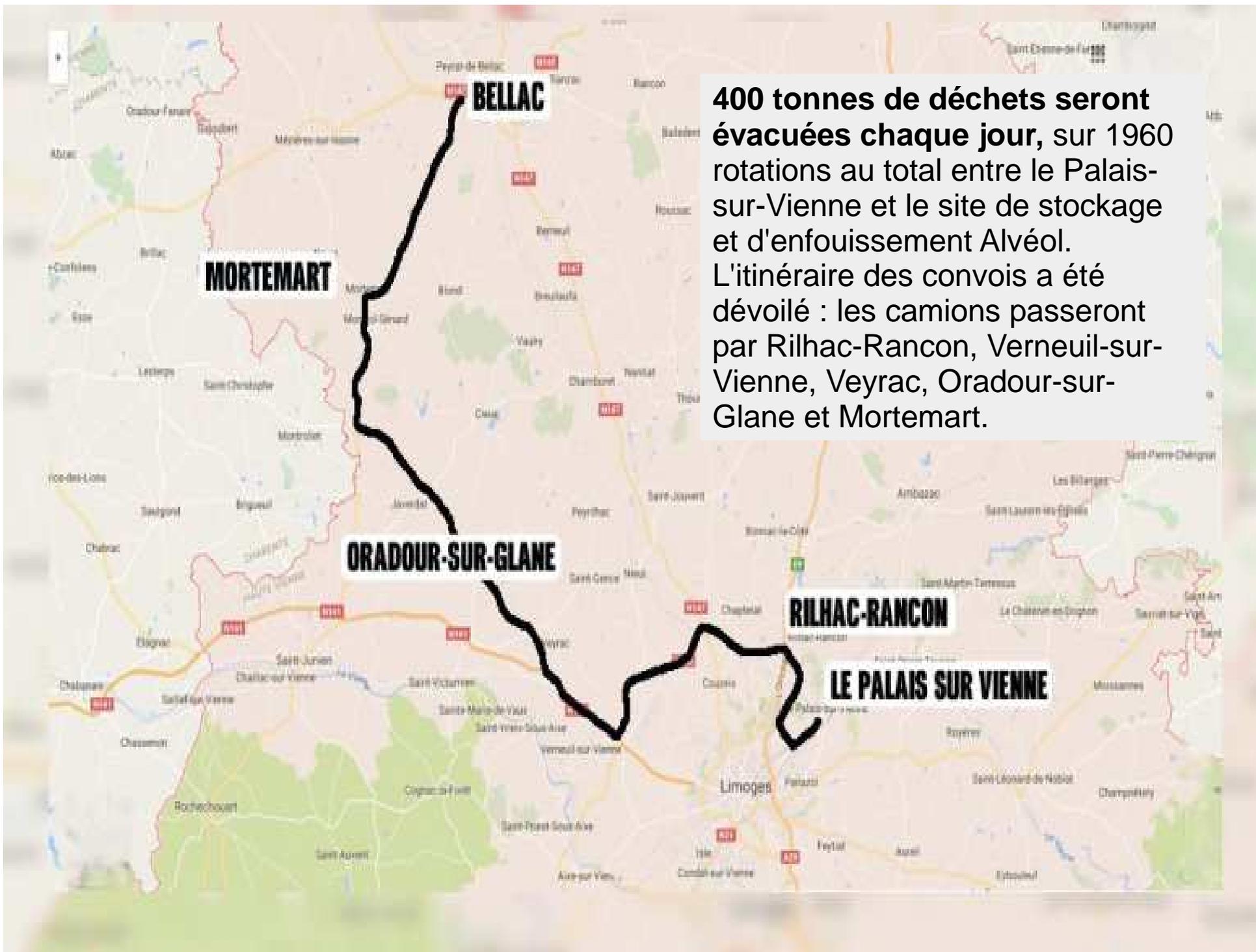
Le Mercredi **21 juin 2017**, Jérôme Decours, secrétaire général de la préfecture, **Isabelle Briquet, maire du Palais-sur-Vienne** et **Alain Auzeméry, président du SYDED** de la Haute-Vienne ont présenté l'opération d'évacuation des déchets de la friche Wattelez et l'avenir du site au Palais-sur-Vienne.



Dossier de presse-Friche industrielle Wattelez\_Palais-sur-Vienne

## Détails :

- L'opération d'évacuation des déchets caoutchouteux vers Alvéol, coûtera 4 millions d'euros (montant global) HT.
- Elle est financée exclusivement par la société Wattelez dans le cadre du respect de ses obligations réglementaires *et avec le concours de l'État qui renonce à collecter 2 millions d'euros de taxe.*
- Elle débutera durant l'été 2017 et se déroulera sur une durée de 8 mois



**400 tonnes de déchets seront évacuées chaque jour, sur 1960 rotations au total entre le Palais-sur-Vienne et le site de stockage et d'enfouissement Alvéol.**  
L'itinéraire des convois a été dévoilé : les camions passeront par Rilhac-Rancon, Verneuil-sur-Vienne, Veyrac, Oradour-sur-Glane et Mortemart.

**Mardi 27 Juin 2017**





## Le Vendredi 30 juin :

Rencontre à Bellac avec une vingtaine d'opposants (élus et représentants d'associations environnementales) à ce projet d'enfouissement.

Lundi 03 Juillet 2017



Des habitants et des élus de Bellac et Peyrat-de-Bellac manifestent devant le centre de stockage Alvéol pour s'opposer à l'enfouissement des déchets Wattelez. (mettant notamment en avant **la loi du 1er juillet 2002 interdisant la mise en décharge de pneumatiques**).

=> le Préfet de la Haute-Vienne annonce le lundi 3 juillet matin, le report de l'acheminement de ces déchets caoutchouteux sur le site Alvéol de Peyrat-de-Bellac pour "la bonne information de tous" de 24h .



**Constitution d'un Collectif**  
**Dans la continuité de l'action de ARBRE**

**Mardi 04 Juillet 2017**



**Des habitants et des élus de Bellac et Peyrat-de-Bellac continuent à manifester devant le centre de stockage Alvéol pour s'opposer à l'enfouissement des déchets Wattelez.....**



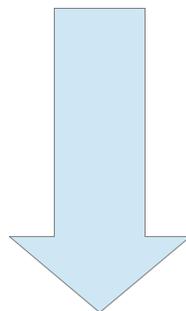
**Le Mercredi 05/ 06 / 2017**, les manifestants se sont faits délogés par les forces de l'Ordre, sur décision du préfet, à la demande du Président du SYDED

## Le combat continue....



**12 juillet 2017** : Une délégation est reçue par le préfet.

**Une centaine de personnes se sont rassemblées devant la sous-préfecture de Bellac en Haute-Vienne en fin d'après-midi**



***Le transfert des déchets de « pneus » Wattelez du Palais sur Vienne est provisoirement suspendu.***

## **Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL en raison :**

**- du manque d'informations fiables concernant les études conduites quant à la nature réelle des produits arrivant à ALVEOL .**

 Les analyses ne nous permettent pas de savoir exactement ce qui est entreposé

-

## **Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL en raison de craintes quant :**

- **aux risques pour la SANTE PUBLIQUE** : émanations de substances dangereuses et dégagements de poussières, risques d'infiltration dans les sols, les eaux ...

**Ce qui est polluant au palais n'est-il plus polluant à Bellac ?**

☞ Qu'en est-il du principe de précaution ?

☞ Qu'en est-il de l'information donnée à la population ?

-

**La protection de la santé est un investissement !**

# Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL en raison :

## - des risques **INCENDIES**

☞ Quelle protection par les pompiers ?

☞ Quid de l'information donnée à la population en cas de départ de feu (évacuation de la population ! ) ?

-

# Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL en raison :

- des risques **POUR L'IMAGE DE LA REGION**

☞ Les activités de tourisme?

☞ De nouveaux arrivants ?

-

## **Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL en raison :**

**- du COUT GLOBAL engendré par cette opération :**

☞ la réfection des routes ?

☞ les nuisances pour les riverains du trajet (les villages touristiques impactés)?

☞ Prolifération et déplacements de nuisibles

☞ Dépenses liées à la santé

## **Le Collectif s'oppose à l'enfouissement des pneus et déchets caoutchouteux à ALVEOL :**

**- parce qu'il existe des solutions de recyclage non exploitées :**

☞ plusieurs propositions ont déjà été rejetées....

☞ d'autres n'ont même pas été étudiées !

-